

**La Préfète du Bas-Rhin**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
du Grand Est**

**Le Président de la  
Collectivité européenne  
d'Alsace**

## **ARRETE**

**ARRETE ARS n°2023/ 2511 du 16/05/2023 portant modification de la liste des personnes qualifiées prévues par l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles pour le département du Bas-Rhin**

- VU** le Code de l'Action sociale et des familles notamment ses articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2 ;
- VU** la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2018/3085 signé en date du 9 octobre 2018 par le Préfet du Bas-Rhin, le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et le Président du Conseil Général du Bas-Rhin portant désignation des personnes qualifiées prévues par l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'ARS Grand Est ;

**Sur proposition de Madame la Préfète du Bas-Rhin, de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,**

---

**ARRENTENT**

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes âgées :

- Monsieur Claude HAUDIER

**Article 2** : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes adultes handicapées ainsi que du secteur des enfants handicapés :

Monsieur Paul BAJARD

**Article 3** : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L311-5 du CASF pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur de l'enfance et des personnes en situation d'exclusion sociale :

Madame Marie-Josée MINGES

**Article 4** : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin, au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand-Est et au recueil des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

**Article 5** : Les personnes qualifiées mentionnées aux articles 1, 2 et 3 sont nommées pour une durée de 3 ans renouvelable.

**Article 6** : Elles ne peuvent connaître des affaires concernant les établissements et services gérés par l'association ou la structure qui les emploie. De même elles ne peuvent connaître des affaires relevant des établissements ou services où elles ont exercé au cours des 2 dernières années.

**Article 7** : Elles s'engagent à ne pas instruire de dossier s'il existe un conflit d'intérêt potentiel avec l'usager ou l'établissement.

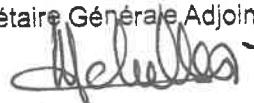
**Article 8** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 9** : Madame la Préfète du Bas-Rhin, Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du département.

La Préfète  
du Bas-Rhin



Pour la Préfète et par délégation  
la Secrétaire Générale Adjointe



Myriam LEHEILLEIX

Pour la Directrice Générale de  
l'ARS Grand-Est et par délégation,  
La Directrice de l'Autonomie

  
PL

Agnès GERBAUD

Pour le Président de la Collectivité  
européenne d'Alsace et par délégation  
Le Directeur Adjoint de l'Autonomie



Thomas KLEINMANN



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Coordonnées des personnes qualifiées au titre de l'article L 311-5 du CASF Département du Bas-Rhin**

| CHAMP   | NOM     | PRENOM      | TELEPHONE      | E-MAIL                |
|---|---------|-------------|----------------|-----------------------|
| Personnes âgées                               | HAUDIER | Claude      | 03.88.78.50.86 | haudier.c@evc.net     |
| Adultes & Enfants handicapés                  | BAJARD  | Paul        | 06.60.21.97.39 | paul.bajard@gmail.com |
| Enfance et Personnes en situation d'exclusion | MINGES  | Marie-Josée | 06.09.44.57.89 | mjmb.minges@gmail.com |

